



CHSCT 31 du 9 septembre 2021

Déclaration liminaire

Nous voici enfin réunis en CHSCT en présentiel plus d'un an après le début de la pandémie. Enfin, nous allons pouvoir tenir des débats dans des conditions correctes, ce que, à notre sens, nous aurions pu faire depuis un bon moment.

La situation économique du pays est, selon notre gouvernement, « sur la bonne voie ». Pourtant, l'inflation a progressé de 1,9 %, le prix de l'essence est au plus haut, le gaz et l'électricité n'ont jamais augmenté autant. Dans le même temps, l'absence de négociation sur les salaires et sur les retraites conduit à plus de précarité et à l'explosion du nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Deux mois après la suspension par le Conseil d'État de la nouvelle méthode de calcul du salaire journalier de référence, la Rue de Grenelle soigne son argumentaire pour convaincre la plus haute juridiction administrative d'autoriser, dans un mois, le dernier volet de son plan. Il faut dire que le président de la République a fixé le cap. Lors de son adresse à la nation le 12 juillet dernier, Emmanuel Macron a, en effet, assuré que la nouvelle convention d'assurance-chômage serait « *pleinement mise en œuvre dès le 1er octobre* ». La ministre du travail Elisabeth Borne, invitée sur RMC le 30 août 2021, a confirmé ce retour de la réforme de l'assurance chômage. Pour elle, les remarques du Conseil d'État sont aujourd'hui dépassables, compte tenu de la « reprise de l'emploi » qui est « revenue au niveau d'avant crise sanitaire ». Et donc, les millions de citoyens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, les 50 % de salariés qui à l'âge de 60 ans sont exclus du marché du travail, ce n'est pas une « rupture d'égalité » comme le souligne la juridiction administrative supérieure?

Les mauvaises nouvelles volant, elles aussi, en escadrilles : la contre-réforme des retraites a également fait son retour dans les discussions que le premier ministre a ouvert début septembre avec les organisations syndicales. Ce ne sera pas sur la même forme que l'an dernier mais l'allongement de la durée de cotisation reste le maître mot. Et la suppression des régimes dit « spéciaux », dont celui des fonctionnaires ?

Autre mauvaise nouvelle, le conseil des ministres du 1^{er} septembre a remis sur l'ouvrage le recouvrement des prélèvements obligatoires, qui « *est aujourd'hui assuré par une multitude d'acteurs, dans la sphère sociale comme dans la sphère fiscale, qui constituent autant de guichets et de démarches pour les usagers professionnels. Unifier les recouvrements fiscal et social permettra une simplification importante pour les usagers qui disposeront ainsi d'un seul interlocuteur et une meilleure efficacité et efficience des services publics* ». La fusion DGFIP / URSSAF s'approche de plus en plus et n'oublions pas que les salariés de l'URSSAF n'ont pas le statut de fonctionnaires, ce qui est dans la droite ligne de ce que permet la loi « transformation de la fonction publique ».

Pour la CGT, la question des revalorisations de salaires est majeure, il en va de la responsabilité de l'État d'augmenter le SMIC et de dégeler (enfin...) le point d'indice dans la Fonction publique. La note produite par la DARES rappelle les raisons de la fuite des salariés dans de nombreux secteurs : salaires trop bas, conditions de travail et perte du sens de la finalité du travail. Si quelqu'un pouvait susurrer au Medef qu'on attire pas des mouches avec du vinaigre, on pourrait peut-être gagner un peu de temps...

L'augmentation du SMIC doit ainsi permettre des négociations dans les branches pour faire bouger les grilles de classifications et reconnaître les qualifications (certains minima de branche sont toujours en dessous du SMIC).

Il faudra bien aussi envisager d'agir aussi au niveau européen sur le salaire minimum et enfin imposer une conditionnalité de l'accès aux marchés publics selon des critères sociaux et environnementaux pour notamment mettre fin à la sous-traitance en cascade, source de dumping social.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CHSCT 31, nous profiterons de notre présence à l'ENFiP pour dénoncer, sans attendre, les conditions que rencontrent les organisations syndicales pour militer auprès des élèves face à des restrictions qui vont au-delà de toutes les mesures de protection préconisées. La direction locale de l'ENFiP n'est pas en cause et nos représentants nationaux s'en sont expliqués avec le directeur général vendredi. La CGT a rappelé que l'exercice du droit syndical, y compris pendant la crise, ne peut souffrir seul des consignes sanitaires, qu'il est encadré et défendu, y compris dans les écoles. Seules les organisations syndicales ont dû intervenir en visioconférence, alors que tous les intervenants ont pu le faire en présentiel. La circulaire prévoit un retour total en présentiel. Si elle est appliquée, il doit en être de même pour l'activité syndicale.

Sur les décisions sanitaires, la CGT rappelle qu'elle est favorable à la vaccination et agit pour un accès plus large et un accompagnement, notamment en direction des zones rurales, des banlieues avec des dispositifs collectifs de médecine de prévention et du travail. Il y a, par exemple, un problème d'accès pour les salariés en sous traitance dans les entreprises (exemple d'Orange et du secteur du nettoyage et de la sécurité). Par contre, la CGT refuse le passe sanitaire, les reculs en matière de droit du travail qu'il génère et la stigmatisation par la vaccination obligatoire des soignants.

Concernant l'obligation vaccinale applicable à une partie des agents de la DGFIP, la CGT Finances publiques continue de préconiser le dialogue au cas par cas avec les agents et d'éviter l'application des sanctions. Elle est intervenue sur l'application abusive de la loi pour quelques sites comme à Lyon, Strasbourg ou Bordeaux. Des trésoreries hospitalières non situées dans des hôpitaux ne doivent pas faire l'objet de l'obligation vaccinale pour les agents. La CGT est intervenue nationalement à plusieurs reprises pour que ces sites soient exclus du dispositif.

À Toulouse, nous nous sommes rapprochés des collègues de la trésorerie des hôpitaux qui ne souhaitent pas se faire vacciner pour des raisons qui ne regardent qu'eux-mêmes et nous mettrons tout en œuvre pour que ces collègues ne subissent pas la sanction d'une suspension de salaire. Nous nous en sommes expliqués avec notre directeur régional lors d'une réunion téléphonique informelle le 2 septembre : la CGT a demandé à la direction de prendre toutes les dispositions pour les agents qui ne souhaiteraient pas être vaccinés. Et notamment qu'elle applique les dispositions de la circulaire Fonction publique du 10 août 2021 qui prévoit que « si la suspension se prolonge au-delà de trois jours travaillés et si l'employeur constate que l'agent n'a toujours pas régularisé sa situation, l'employeur convoque l'agent à un entretien en vue d'examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation, notamment les possibilités d'affectation, le cas échéant temporaire, sur un autre poste non soumis à cette obligation de présentation du passe ou le télétravail le cas échéant si les missions le permettent. ». Nous avons demandé à l'administration qu'elle étudie, d'ores et déjà, la possibilité de réaffectation de l'agent dans un autre service (sans attendre la suspension) si elle a la connaissance d'agents qui ne souhaitent définitivement pas être vaccinés.

Le DRFiP a répété que l'humain serait au centre de sa réflexion. Seuls ses actes le prouveront. Aussi, nous attendons de la part de l'administration, à moins d'une semaine de la suspension légalement possible de nos collègues, que l'humanité évoquée jeudi dernier se manifeste en actes concrets, éloignant les agents de cette sanction inique qui plane sur leurs têtes.

Durant l'été, les suppressions d'emplois, le NRP à la DRFiP31 et la mise en place du télétravail pérenne continuent de mettre en difficultés les équipes : accueil du public, transfert de missions sans les emplois, organisation matérielle défaillante avec des déménagements multiples de collègues, archivage sauvage, multiplication de sollicitation des agents avec les accueils de

proximité sont autant de point qui fragilisent les collègues avec parfois des conséquences en matière de santé au travail. Nous ne manquerons pas d'évoquer ces points en questions diverses.

Le CHSCT ayant également, à notre sens, des prérogatives en matière d'égalité professionnelle, nous nous permettrons également de vous alerter sur les dérives récurrentes de l'application COURRIER des Douanes. Cette application suppose un véritable parcours du combattant pour qu'une quelconque information ait la chance d'arriver à un agent, dans la jungle des cotations successives à presque chaque niveau hiérarchique. Il n'est pas acceptable, M. le Président, qu'en ces temps de nouvelles lignes directrices de gestion qui se veulent modernes, exemplaires et efficaces (*sic*), des agents pouvant se présenter à un concours d'examen professionnel n'aient pas été TOUS cotés destinataires de la note les informant des postes disponibles et réservés aux lauréats de cet examen professionnel au motif « *qu'ils n'avaient pas prévenu leur hiérarchie directe de leur intention de candidater* ».

Alors-même que les agents des Douanes sont appelés manu militari et ventre à terre à se positionner sur leurs demandes de télétravail, il n'est pas plus acceptable que notre direction générale ait imposé une instruction cadre, au mieux incomplète, au pire illégale, puisque renversant la hiérarchie des normes qui prévaut en matière de protocole d'accord social. Décidément, le monologue social en vigueur dans cette administration a de beaux jours devant lui... Que ce soit l'impréparation du Brexit, la saignée du transfert des fiscalités énergétiques, l'arbitraire des LDG, rien ne va plus en Douanes et ce ne sont pas les inquiétudes sur l'encadrement du télétravail qui vont embellir le ciel. Pour seul exemple, M. le Président, le transfert des frais fixes et des frais d'équipement des postes à domicile sur les agents ressemble fortement à un braquage à main armée, ce au mépris de la santé, de la sécurité des agents dans leur monde professionnel. Il n'est pas anodin, mais nous y reviendrons en séance, que le DUERP-PAP de la DNSCE relève l'importance de l'équipement ergonomique du poste de travail à domicile alors même que l'instruction cadre et ses annexes renvoient l'agent à son portefeuille...

À Eauze, si nous comprenons le caractère temporaire des travaux et du relogement, nous serons attentifs à ce que la situation de FLEX OFFICE qu'on nous jure ponctuelle ne sera pas du provisoire qui dure...

À Portet, l'histoire se répète. De fermeture de postes en transferts de missions la lente agonie de ce bureau se poursuit, où les agents auront si souvent souligné la pression qu'ils avaient supportée pour se positionner et le peu d'informations dont ils disposaient pour ce faire. Une fois de plus, la réalité du protocole d'accompagnement social, au-delà des belles phrases de papier, ça n'est rien d'autre qu'une histoire de pression, et ce sont les agents qui trinquent.

Enfin, à propos du budget, nous rappelons la position de la CGT concernant les demandes de financement des équipements de postes de télétravail : le vote favorable de nos représentants passe par un engagement et une participation des directions locales. L'employeur est responsable de la santé des agents quand ils travaillent à leur domicile, il doit à ce titre s'engager dans une politique de prévention des risques de trouble musculo-squelettique. Nous attendons du concret sur ce point et bien d'autres de la part des directions représentées dans cette instance.

En conclusion, les conditions de travail et les missions dans les ministères économiques et financiers subissent, crise sanitaire ou pas, les assauts continuels du gouvernement soutenus par les tenants d'un libéralisme de plus en plus décomplexé.

Nous, représentants CGT des personnels, invitons les collègues qui croient encore aux vertus d'un service public au service du collectif, à se saisir de toutes les occasions pour défendre nos missions, nos statuts (général et particulier). Nous l'écrivons souvent, seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus d'avance. Dans cette période particulière, où la pandémie est utilisée comme un écran de fumée destiné à masquer les pires attaques contre la population (en matière de santé, de droits, de libertés, d'emploi, de salaire, de retraite ..) , il est primordial de réaliser l'unité contre ceux qui veulent en finir avec un modèle social qui place l'humain au centre des évolutions futures.